PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Planification successorale

Établi le 07 novembre 2026

Saisie de ma situation actuelle

Remarques préliminaires

Le calcul établi dans les pages suivantes selon votre situation personnelle familiale, ne tient pas compte des contrats de mariage ou de succession.
Si vous avez conclu un contrat de mariage ou de succession, un testament ou d'autres arrangements, nous vous recommandons de prendre conseil auprès d'un spécialiste.

Situation familiale

Les groupes d'héritiers légaux suivants sont existants :

- **Aucune des personnes proches selon la liste sélective est vivante.**

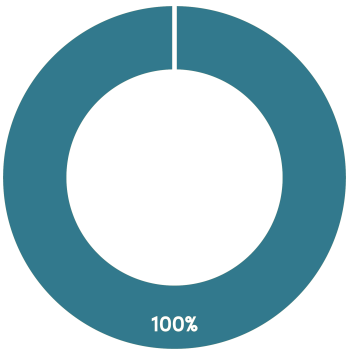
Évaluation parts héréditaires à partir de 2023

Résultat de la répartition successorale

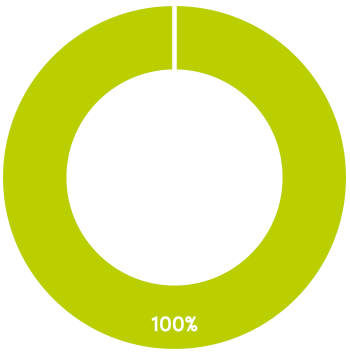
Colonne de gauche: La colonne de gauche présente la situation d'une succession légale, c'est-à-dire la succession lorsqu'aucune règlementation a été mise en place (pas de testament, pas de pacte successoral, pas de contrat de mariage).

Colonne de droite: La colonne de droite montre quels héritiers ont droit à une réserve (dite part réservataire qui constitue le pourcentage minimal de la masse successorale qu'un héritier réservataire recevra) et à quel montant s'élève la quotité disponible que vous pouvez répartir librement par testament. La quotité disponible représente la marge de manœuvre dont vous disposez dans l'établissement de votre testament.

Succession légale (Répartition en l'absence de testament)



Parts réservataires / Quotité disponible



100%	Canton et/ou commune	0%
0%	Librement disponible	100%

Une bonne action au-delà de la vie

En rédigeant un testament, vous pouvez inclure des personnes et des institutions importantes pour vous, que vous souhaitez soutenir après votre décès grâce à la quotité disponible.

Si le maintien de la qualité de vie des personnes âgées vous tient à cœur, vous pouvez inclure une organisation cantonale de Pro Senectute ou Pro Senectute Suisse dans votre testament, dans le cadre d'une assurance ou d'un fonds.

Souhaitez-vous bénéficier de conseils personnalisés sur la possibilité de faire un legs ?

Belén Delay et Rahel Habegger se tiennent volontiers à votre disposition pour vous renseigner. Vous pouvez également vous adresser à l'un de nos 100 bureaux de consultation répartis dans toute la Suisse.

Pro Senectute Suisse
Legate Management

Téléphone +41 44 283 89 89
spenden@prosenectute.ch

Lavaterstrasse 60
Case postale
8027 Zurich
info@prosenectute.ch
prosenectute.ch/fr

Si vous souhaitez soutenir notre travail dès maintenant, vous pouvez effectuer un don en faveur de l'organisation dans son ensemble. Cliquez ici pour le formulaire de don
www.prosenectute.ch/formulaire-don

Faites un don avec TWINT !

Scannez le code QR avec l'app TWINT

Confirmez le montant et le don

Modèle de testament

Modèle de testament sans héritiers réservataires

Testament

Je soussigné(e), Maxime Modèle, né(e) le 23 mars 1945, originaire de Neuchâtel, actuellement domicilié(e) à la rue Exemple 23, 1003 Lausanne, dispose comme suit de mes dernières volontés :

1. Je révoque toutes mes dispositions testamentaires précédentes.

2. Étant sans héritiers réservataires, je suis libre de disposer de ma succession dans son intégralité.

3. Pour la quotité librement disponible, je désigne les personnes suivantes comme héritières supplémentaires :

3a. ma filleule, Pierrette Exemple, née le 20 juin 1975, originaire de 1950 Sion,

3b. mon amie chère, Marie Espoir, née le 24 avril 1960, originaire de 1203 Genève,

à parts égales. En cas de décès de l'une de mes héritières instituées, la part leur revenant est attribuée à leurs descendants, qui succèdent par souche à tous les degrés. Si une héritière instituée décède avant moi et n'a pas de descendants, sa part revient à ses cohéritiers.

4. Les legs suivants sont à prélever sur l'héritage en faveur de :

4a. mon voisin, Willi Serviable, rue Exemple 23, 1003 Lausanne, 10 000 (dix mille) francs.

4b. Pro Senectute Canton, Rue, Code postal/Ville, IBAN CHxx xxxx xxxx xxxx xxxx x, 20 000 (vingt mille) francs en faveur du fonds d'aide.

4c. Mon ami Pascal Huber recevra ma collection complète de montres.

5. Je nomme Martin Müller, né le 14 juillet 1960, domicilié à la Rue Centrale 14, 1003 Lausanne, comme exécuteur testamentaire. S'il venait à décéder avant moi ou à refuser cette fonction, je nomme la banque Loyale à Genève.

Lausanne, le 15 janvier 2023
Maxime Modèle

Précisions

Le testament doit être entièrement écrit de la main du testateur ou de la testatrice.

Il est possible de désigner plusieurs héritiers.

Les legs doivent être versés par les héritiers.

Les legs peuvent être des sommes d'argent ou des objets.

Il est possible de recourir à un exécuteur testamentaire.

Le testament doit comporter le lieu, la date, ainsi qu'une signature personnelle du testateur ou de la testatrice.

Les résultats de la simulation de la répartition successorale se basent sur les données fournies par l'utilisateur ainsi que sur le droit des successions suisse. La moribono AG et et Pro Senectute Suisse déclinent toute responsabilité concernant l'exactitude des données. La simulation de la répartition successorale a un caractère non contraignant et ne remplace pas une expertise approfondie par un professionnel. Toutes les données sans garantie.